



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Dons d'organes

Question écrite n° 39015

Texte de la question

M. Louis Guédon signale à M. le ministre du travail et des affaires sociales que les personnes en attente d'une greffe d'organe (corne, rein, etc.) souhaiteraient, afin de clarifier les dispositions de la loi en vigueur, que, sur chaque carte d'identité, figure l'autorisation du porteur de donner ses organes. Il lui demande si cette proposition recueille son adhésion et s'il envisage d'en tenir compte.

Données clés

Auteur : [M. Guédon Louis](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39015

Rubrique : Organes humains

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 mai 1996, page 2685